

Accueil de l'enfant en situation de handicap**L'initiative innovante en une phrase et 5 mots clés**

Une formation et des outils pour mieux accueillir les enfants en situation de handicap au sein des structures « Petite enfance ».

Enfant – Accueil – Handicap – Formation - Bienveillance

Le besoin

Traditionnellement, les structures « petite enfance » gérées par la CCAS de la ville de Nancy ont toujours accueilli les enfants en situation de handicap ou en cours d'un diagnostic.

Les professionnels des établissements ont cependant souhaité identifier les manques pour l'accueil de ces enfants.

Les objectifs

Améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap à l'aide d'un personnel sensibilisé à cette question ; stimuler les compétences de ces enfants à l'aide de jeux adaptés ; intégrer ces enfants dans un milieu « ordinaire » afin de les familiariser aux règles de la vie en collectivité en vue d'une éventuelle future entrée à l'école ; habituer les autres enfants à être en contact avec des enfants différents.

La description de l'initiative

Après de nombreux travaux en relation avec des experts du secteur médical, le groupe de travail a souhaité avancer sur deux points, à savoir la formation des professionnels et la mise en place d'une mallette pédagogique accompagnée d'un livret pour faciliter son utilisation suivant le trouble que présente l'enfant.

Qui :

Les membres de la commission petite enfance présidée par l'adjoint au maire en charge de la Politique Familiale et de la Petite Enfance et composée des partenaires institutionnels (PMI, Caf), des représentants de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), des professionnels de la Petite Enfance du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du milieu associatif.

Pour qui :

Les enfants en situation de handicap ou en cours de diagnostic.

Quoi :

Assurer un accueil adapté pour les enfants en situation de handicap ou en cours de diagnostic avec du personnel formé et des outils permettant par le jeu une stimulation positive (en lien étroit avec les professionnels du secteur médical et les parents). Il est à noter que ces outils ne sont pas spécialement conçus pour les enfants handicapés mais utilisables par tous les enfants.

Quand : le calendrier

2013 – 2014 : création d'une mallette et d'un guide à destination des professionnels

2014 – 2015 : diffusion de l'ensemble des outils au sein des établissements petite enfance.

Les moyens humains et financiers

Dépenses :

Achat du matériel = 7 000 €uros

Formation à destination des professionnels = 15000 €uros

Recette :

Subvention du département : 12 000 €uros

Coût pour la collectivité : 10 000 €uros

Le bilan de l'initiative innovante

Impact :

Atténuation de la crainte des professionnels quant aux difficultés à accueillir des enfants en situation de handicap. Bonne coordination avec l'ensemble des intervenants.

Suite à différents articles de presses, des parents s'autorisent à inscrire leur enfant en structure d'accueil, sortant ainsi d'une phase de repli sur soi.

Le corps médical suggère également plus facilement aujourd'hui aux parents dont l'enfant est en situation de handicap de l'inscrire en structure d'accueil collectif, constatant le bienfait produit pour son évolution en termes de stimulation et de sociabilisation.

Potentiel de diffusion et de réplication

La démarche est essaimable tant dans la mise en place d'un plan de formation que dans la création d'une mallette de jeux adaptés accompagnée de son livret explicatif.

Le projet doit être porté politiquement par l'élu(e) et mis en oeuvre par la Direction dans la phase de lancement.

La partie opérationnelle quant à elle doit l'être par des professionnels au contact direct des enfants qui seront les meilleurs promoteurs de la démarche.

Suivi, projet d'évolution

La partie formation des professionnels doit être continue tant du fait qu'il existe du mouvement au sein du personnel mais également du fait que les avancées dans la recherche médicale peuvent faire évoluer les pratiques.

De même, la singularité des situations des enfants demande des ajustements dans l'achat de jeux ou de matériel adapté à leurs compétences. Il est prévu d'établir un bilan afin de faire évoluer les outils.

Par ailleurs, un poste dédié à l'accueil de l'enfant en situation de handicap est envisagé. Il s'agira d'épauler les professionnels en contact avec les enfants, de formaliser les évolutions avec les parents et les intervenants.

Contact :

François DEPOND, directeur de la Petite Enfance

Tél. : 03 83 39 03 67

courriel : francois.depond@mairie-nancy.fr